ces » des Qualités. Bien d'autres expressions conventionnelles ont été adoptées de la même manière par les Soufis — que Dieu nous rende leur exemple profitable !

La réponse donnée par Sîdî Ahmad b. Yûsuf est donc une explication (*tafsîr*) qui concerne l'Essence éternelle dans l'état de non manifestation, avant la révélation théophanique (car elle est alors « insaisissable »,) et après la révélation théophanique, car elle revêt alors une modalité sensible et peut-être saisie par l'intermédiaire des manifestations sensibles.

Quant à la réponse globale qui correspond à l'expression utilisée conventionnellement par les gnostiques réalisés, elle consiste à dire que l'Essence est de nature intelligible (*ma'nawiyya*) et qu'elle s'est révélée dans les substrats des formes sensibles et différenciées. Par « nature intelligible », il faut entendre la subtilité principielle (*al-latâfa al-asliyya*). Pour en décrire les caractéristiques, je dirai qu'elle est Essence éternelle, sans commencement ni fin, subtile, cachée, manifestée dans les choses formelles et limitées, qualifiée par les attributs de perfection, unique dans la prééternité et dans l'éternité qui n'a pas de terme.

Ainsi s'achève ce précis : puisse-t-il être un signe de la grâce divine ! Gloire à Dieu, Seigneur des mondes !

(*à suivre*)

Jean-Louis MICHON

DE L'ORIGINE DES RITES

INTRODUCTION

Le texte ci-après traduit est extrait du chapitre VII du *Li-ki,* « Traités sur les Rites », compilation du second siècle de notre ère, et dont la tradition rapporte l'origine aux disciples de Confucius : en fait, les usages codifiés sont plus anciens, et les textes, parfois, d'une haute antiquité.

On convient souvent de reconnaître en ces « rites » les simples règles de la bienséance, ou du bon usage des sentiments ; l'étiquette, ou la règle du jeu — souvent contraignante — des rapports sociaux ; la pratique confucéenne a fortement attesté cette interprétation : « Les rites font obstacle aux causes des désordres comme les digues arrêtent les eaux. » (*Li-ki,* ch. XXIII). Le présent texte tend à montrer qu'ils sont bien autre chose, et d'abord le moyen des échanges entre la Terre et le Ciel (1).

Le caractère *li* se compose du radical *che,* qui figure la descente des influences célestes, et de *li,* un vase sacrificiel planté de rameaux, équivalent symbolique de la corne d'abondance. *Li* est en conséquence, selon le vieux lexique *Chouo-wen,* la « démarche qui tend à honorer les « esprits » et à appeler les bénédictions (d'En-haut) » : il s'agit donc, au sens strict, des pratiques exotériques qui nous sont familières ; leur incontestable descente au niveau de l'activité profane, avec la rigueur formaliste qu'elle entraîne, n'est pas dans tous les cas négative : elle laisse parfois entrevoir, dans le geste d'usage, les traces d'une sacralité dégradée, ou incomprise. Savoir remonter vers l'origine du rite, laisse entendre notre texte, c'est bel et bien faire retour à l'état primordial (2).

« Les rites, fait dire Tchouang-tseu à Houang-ti dans un surprenant raccourci, sont la fleur du Tao, mais la source du désordre. » Encore s'agit-il, comme le précise Lao-tseu dans la conclusion d'une formule mot-à-mot semblable, des rites « déchus » (3) : le « désordre » taoïste est celui qui perturbe la spontanéité primordiale de la nature et des êtres, en régissant leur expression vitale : exactement l'« ordre » selon Confucius.

Un précédent paragraphe, emprunté au même chapitre du *Li-ki*, donne quelque idée du rituel selon la tradition : « Les Souverains d'autrefois, dit-il, souffraient de ce que (l'usage, ou l'effet) des rites ne s'étende pas jusqu'en bas. Aussi faisaient-ils offrande au Souverain céleste dans les faubourgs (4), afin de fixer la position du Ciel (5) ; ils sacrifiaient au génie du Sol dans la capitale, afin d'ordonnancer les bienfaits de la Terre ; (ils faisaient offrande) dans le temple ancestral, à cause de quoi la bienfaisance était fondamentale ; (aux génies des) montagnes et des fleuves, en fonction de quoi les influences subtiles étaient accueillies ; (il pratiquaient) les 5 offrandes (6), à cause de quoi l'observance était fondamentale. A cet effet, l'invocateur se tenait dans le temple ancestral (7), les *san-kong* dans la cour des audiences souveraines (8), les *san-lao* trouvaient place à l'école (impériale) (9) ; devant le Souverain, le magicien, et derrière lui le scribe ; le devin par la tortue, le devin par l'achillée, les musiciens aveugles, les assistants se tenaient à sa droite et à sa gauche (10). Au milieu, le Souverain (11) : le cœur immobile, afin de préserver la parfaite rectitude. » (12)

Certes, notre texte laisse transparaître rapidement l'application confucéenne, qui lie au rituel ses vertus de prédilection : *jen* et yi, la bienfaisance et la justice, ou l'équité (13) : outre le caractère indéniablement central, équilibrant de ces vertus, la fonction médiatrice du rite est affirmée par le fait que son institution demeure un privilège royal : « Personne, si ce n'est le Fils du Ciel, enseigne le *Tchong-yong*, n'a à délibérer sur les rites. » C'est que, eux-mêmes issus du Ciel, ils tendent à conformer l'ordre d'ici-bas à l'ordre d'En haut, ainsi que, par l'intermédiaire ex-

clusif du même ministre, à dispenser les félicités dont leur origine les rend porteurs : telle est leur véritable justification. P.G.

---

(1) Encore sont-ils loin d'être inoffensifs : des textes comme le *Yue-ling* énoncent, en contrepartie de leurs bienfaits, les catastrophes provoquées par leur usage à contretemps.

(2) Ce but atteint, le rite perd sa justification : les Hommes Véritables de jadis, enseigne Tchouang-tseu, « considéraient les rites comme des accessoires » (ch. 6). Faut-il traduire, en mode bouddhique, par *upâya* ? *Yi*, accessoire : deux ailes déployées sur la discordance.

(3) Tchouang-tseu, ch. 22 ; *Tao*, 38.

(4) *Ti*, le Souverain (céleste) : « Ciel et Souverain, *T'ien* et *Ti*, c'est tout un. » (Commentaire du *Tcheou-li*). « L'Esprit du Ciel, c'est *Ti*. » (K'ong Ying-ta). *Kiao*, les faubourgs : zone suburbaine où se sont accomplis de tous temps les sacrifices royaux ; dans les banlieues cardinales qui leur correspondent, sont accueillies tour à tour les saisons ; mais c'est dans le faubourg du sud, *nan-kiao*, que s'accomplit le sacrifice solsticial au Souverain céleste.

(5) « Le Ciel est élevé, il se tient en-haut : c'est pourquoi l'on parle de « fixer la position du Ciel », à savoir qu'il est nécessaire de s'enraciner dans le Ciel. » (K'ong Ying-ta).

(6) Les 5 offrandes : *wou sseu* : aux génies domestiques de la porte, du foyer, de l'impluvium, du portail et de l'allée. Nous nous permettons de renvoyer ici, comme en d'autres circonstances, à notre traduction annotée de *Yue-ling* (Nice, 1972).

(7) L'invocateur, *tchou*, spécialiste de l'organisation et de la célébration des sacrifices ; *tchou* se compose de *houang*, un homme parlant avec autorité, avec éloquence, et de *che*, les influences venues d'En-haut, les relations avec le Ciel : bonne définition de la fonction.

(8) *San-kong*, les « trois Ducs » : « J'établis le Grand précepteur, le Grand maître ; le Grand protecteur : ce sont les *san-kong*. Ils exposent les principes, agencent le pays, font concerter le *yin* et le *yang*. » (*Chou-king*, IV, 20). *Tch'ao*, la cour : évoque littéralement le lever du soleil, parce que les audiances s'y tiennent à l'aube.

(9) L'expression *san-lao*, « trois Vieillards », a primitivement désigné trois ministres : le *sseu-t'ou*, « directeur de la multitude », chargé de la vie rurale ; le *sseu-ma*, « directeur des chevaux », chargé des armées ; le *sseu-k'ong*, « directeur des (terres) vacantes », chargé des travaux publics ; il s'agit plutôt ici des trois vieillards choisis comme représentant la sagesse, et que le Fils du Ciel honore en les nourrissant de sa main : « (Il) donnait à manger aux trois vieillards... dans la grande école. » (*Li-ki*, ch. XVII). *T'ai-hio*, la « grande école » : celle de la capitale ; dans l'antiquité, elle était dénommée

pi-yong (*Li-ki*, ch. III), parce que revêtant la forme annulaire du jade *pi*, réceptacle de l'influx céleste.

(10) Le magicien, *wou* : chasseur de diables, faiseur de pluie, médium, herboriste et médicastre ; le caractère *wou* évoque la *danse* pour la pluie. Le Grand scribe, *t'ai-che*, est à la fois le détenteur des archives dynastiques et celui des lois de l'astrologie traditionnelle : il détermine l'opportunité saisonnière des rites (v. *Yue-ling*, 1° mois). Les devins par la tortue et par l'achillée : « (La divination par) la tortue se nomme *pou* ; (la divination par) l'achillée se nomme *che*. » (*Li-ki*, ch. 1 ; cf. notre traduction annotée du *Hong-fan*, in *Et. Trad.* n° 441, fév. 1974). Le bon ou le mauvais augure des présages sont ainsi déterminés (*Yue-ling*, 10° mois). Les musiciens aveugles : ces personnages, revêtus d'une véritable fonction médiatrice, étaient notamment chargés de vérifier périodiquement l'adéquation des sons ; la musique rituelle est un appel à la « descente » des influences célestes.

(11) « Le roi est au milieu » (*Yi-king*).

(12) Toutes ces pratiques, est-il encore indiqué, constituent la « cachette », la « mise en lieu sûr », *ts'ang*, de l'activité rituelle (« comme si elle était entourée d'un rempart », explique Tcheng K'ang-tch'eng).

(13) *Jen*, l'affection mutuelle de deux hommes, commente le *Chouo-wen*. *Yi*, la paix, la douceur, surmontant deux hallebardes affrontées. Cf. Lie-tseu, ch. 1 : « ... Par la suite, on joua de la bienfaisance et de l'équité, qui ne sont pas en mesure de répondre (à l'exercice de la vacuité). »

TRADUCTION

Nécessairement, les rites tirent leur origine de *T'ai-yi*, le Suprême Un. Se divisant, il forma le Ciel et la Terre ; (de ceux-ci) la révolution produisit le *yin* et le *yang* ; (ceux-ci) permutant, ce furent les quatre saisons ; (celles-ci étant) ordonnées, agissent les influences subtiles (14) ; ce qui en émane est appelé *ming*, la destinée (15) ; la maîtrise en est dans le Ciel (16).

***

Nécessairement, les rites tirent leur origine du Ciel ; entrant en mouvement, ils vont jusqu'à la Terre ; agencés, ils s'étendent aux activités ; permutant, ils s'adaptent aux saisons ; ils s'accordent aux différentes fonctions. Lorsqu'ils demeurent en l'homme, on dit qu'ils entretiennent, font croître (17). Dans son comportement, ils s'appliquent aux présents et à l'activité physique, au langage et aux actes de déférence, au boire et au manger, au bonnet (18), au mariage, aux funérailles, aux sacrifices, au tir à l'arc, à la conduite des chars (19), aux audiences impériales, aux visites de politesse.

***

Aussi les rites et l'équité sont-ils pour l'homme des choses essentielles. A cause d'eux, il pratique la confiance et cultive la concorde ; ils affermissent en l'homme l'adhérence de la peau à la chair, l'attache des tendons aux os. A cause d'eux sont entretenus les vivants, conduits les morts (à leur dernière demeure), révérées les influences subtiles, selon la plus parfaite convenance. A cause d'eux est saisie la Voie du Ciel ; ils conforment l'homme à ce que sa nature comporte de plus profond. Ce sont là les seules raisons pour lesquelles les Sages ont reconnu le caractère indispensable des rites. Aussi, les royaumes déchéants, les familles en ruine, les hommes en perdition ont-ils pour antécédent obligé la négligence des rites.

***

Aussi les rites sont-ils à l'homme comme le malt à la boisson fermentée. L'homme noble leur doit sa munificence ; l'homme de peu leur doit sa médiocrité (20).

***

Ainsi les Sages ont-ils établi le moyen de l'équité et l'ordonnance des rites, afin de régir la nature de l'homme. De fait, la nature humaine, c'était le champ des Souverains sages (21) : pratiquant les rites, ils la labouraient ; préconisant l'équité, ils la semaient ; enseignant dans les écoles, ils la sarclaient ; établissant la bienfaisance, ils en recueillaient le fruit ; propageant la musique, ils l'amenaient au repos (22).

***

Aussi les rites sont-ils le fruit de l'équité. Tout ce qui est en accord avec l'équité et l'harmonie, est d'ordre rituel. Quand même les anciens Souverains n'en auraient pas fait état, il est convenable d'en user : c'est l'équité en mouvement.

***

L'équité (détermine) la part d'activité (de chacun) (23), c'est le gage de sa bienfaisance. Il détient la force, celui-là qui s'accorde à sa fonction, et qui démontre sa bienfaisance !

***

La bienfaisance, c'est le fondement de l'équité, la substance même de l'harmonie. A qui l'obtient, vénération !

***

Ainsi donc, gouverner un état sans faire usage des rites, autant labourer sans disposer d'un soc. Instituer des rites sans les fonder sur l'équité, autant labourer et ne pas semer. Pratiquer l'équité, mais ne pas l'exposer dans les écoles, autant semer et ne pas sarcler. L'exposer dans les écoles, mais ne pas l'associer à la bienfaisance, autant sarcler et ne pas moissonner. L'associer à la bienfaisance, mais ne pas l'amener au repos grâce à la musique, autant moissonner et ne pas se nourrir. L'amener au repos grâce à la musique, mais ne pas atteindre à l'harmonie, autant se nourrir et n'en pas tirer profit.

***

Lorsque les quatre membres sont normaux, que cuir et peau sont en plénitude, c'est que l'homme profite. Lorsque père et fils sont assurés (dans leur affection), que frère aîné et frère cadet s'entendent bien, que mari et femme sont en harmonie, la famille en tire profit (24). Lorsque les ministres d'état se conforment aux lois, que les ministres subalternes sont

intègres, que les mandarins et leurs charges sont en rapports réguliers, que le prince et les sujets ont les relations qui conviennent, le royaume en tire profit. Lorsque le Fils du Ciel prend la vertu pour char et la musique pour cocher, que les princes ont, entre eux, égard aux rites, que les grands préfets agissent entre eux selon l'ordre légal, que les lettrés font usage, entre eux, de loyauté, que les cent noms préservent, dans leurs rapports, la bonne intelligence, l'Empire en tire profit (25). C'est là ce qu'on appelle la Grande concordance (26).

***

(Lorsque s'établit) la Grande concordance, alors les vivants sont entretenus, les morts sont accompagnés (à leur dernière demeure), les influences subtiles honorées avec constance. Ainsi, (parmi) les choses, les grandes prospèrent sans encombre ; elles vont de concert et sans erreur ; les petites s'exécutent sans négligence ; (celles qui sont) denses et profondes sont florissantes et comportent des intermèdes ; (celles qui) se suivent n'interfèrent pas ; se mouvant, elles ne se font pas tort. Iel est le faîte de la Concordance.

***

Tel qui perçoit la Concordance, il peut alors se garder du danger. Toutefois, les rites ne sont pas immuables : n'en point trop faire, n'en pas faire moins, c'est le moyen de maîtriser les passions et de s'accommoder du danger.

***

Les Souverains sages de jadis obtenaient ainsi la Concordance : (les gens des) montagnes, ils ne les faisaient pas habiter (près des) fleuves ; les îliens, ils ne les faisaient pas habiter au milieu des plaines ; (aucun) ne courait donc à la ruine. On faisait usage de l'eau, du feu, du métal et du bois, on mangeait et buvait selon les exigences saisonnières (27). (Les Souverains) unissaient hommes et femmes, conféraient

les dignités et les places selon les critères de l'âge et de la vertu. Ils requéraient le peuple en fonction de l'opportunité (28). Aussi ne connaissait-on les fléaux, ni des (grandes) eaux, ni de la sécheresse, ni des insectes ; le peuple n'avait à souffrir, ni de cruelles disettes, ni de monstres malfaisants (29). Ainsi le Ciel n'était-il pas avare de son influence, ni la Terre de ses trésors, ni les hommes de leurs affections. Le Ciel faisant ainsi descendre une rosée bienfaisante, la Terre faisait jaillir des sources liquoreuses, les montagnes produisaient des vases sacrés et des chars (30) ; du Fleuve surgissait le *Ma-t'ou* (31), les phénix *fong* et *houang*, les licornes *k'i* et *lin* se manifestaient dans les marais des faubourgs, le dragon et la tortue hantaient les bassins du palais (32). Divers oiseaux et bêtes sauvages consentaient à ce que chacun se penche, pour les examiner, sur leurs œufs et leurs petits. Il n'y a pas d'autre raison : les Souverains antiques avaient la capacité de cultiver les rites afin d'étendre l'équité ; de s'identifier à la véracité afin d'étendre la Concordance. Cette Concordance atteignait à la plénitude.

---

(14) « Est appelé *T'ai-yi* ce qui n'a rien au-dessus de soi », lit-on dans le *T'ai-yi kin-houa tsong-tche* ; c'est le *Tao* « avant nom ». Le vieil exégète K'ong Ying-ta commente ainsi ce passage : « *T'ai-yi*, c'est le Ciel et la Terre non séparés, le souffle originel du chaos ; ce qui est supérieurement grand, c'est *t'ai*, ce qui n'est pas divisé, c'est *yi* : parce que ce souffle est supérieurement grand et n'est pas divisé, on l'appelle *T'ai-yi*... Le souffle originel du chaos s'étant divisé, le léger et le pur — c'est-à-dire le Ciel — s'établirent en-haut, le lourd et le trouble — c'est-à-dire la Terre — s'établirent en bas : dans l'institution des rites, à l'instar de cette loi, on établit les positions (relatives), du noble et du vulgaire... Le Ciel et la Terre s'étant divisés en deux corps (distincts), le souffle du Ciel, entrant en révolution, constitua le *yang*, le souffle de la Terre, entrant en révolution, constitua le *yin* : dans l'institution des rites, on préféra la gauche pour figurer le *yang*, on préféra la droite pour imiter le *yin* ; en outre, on fit du temps *yang* celui des récompenses, et du temps *yin* celui des châtiments (*de fait, le* Yue-ling *prescrit de distribuer les récompenses au début du printemps, et d'infliger les châtiments au début de l'automne*)... Lorsque permute le souffle *yang*,

c'est le printemps, l'été ; lorsque permute le souffle *yin*, c'est l'automne et l'hiver... La succession des quatre saisons génère et parfait les dix mille êtres ; tout cela est l'œuvre des influences subtiles. »

(15) *Ming*, la destinée : *ming*, dit la glose étymologique, « c'est le décret du Ciel ». « Ce que le Ciel confère, c'est *ming*. » (*Yi-king*). « Ce qui procure aux êtres la naissance, c'est *te*, la Vertu efficace ; leur lot, le déroulement (de leur vie terrestre), avant même qu'ils n'aient pris forme, c'est *ming*. » (Tchoung-tseu, ch. 12).

(16) *Kouan*, le gouverneur de la cité ; selon les commentateurs, il faut comprendre : la loi, la règle, l'archétype, ou bien la maîtrise, la souveraineté. « De tout cela le Ciel a établi les règles, et la maîtrise en est dans le Ciel. » (Tch'en Siang-tao).

(17) Certains commentaires anciens, peut-être abusifs, croient devoir substituer à ce *yang*, « nourrir, entretenir », le mot *yi*, « équité ». La logique du texte qui suit peut toutefois les justifier.

(18) *Kouan*, l'imposition du bonnet viril, rite de la puberté.

(19) Tir à l'arc et conduite des chars, aux rituels complexes, sont par excellence les arts des initiations chevaleresques.

(20) Parce qu'il n'en fait pas cas, et n'en récolte donc pas les fruits.

(21) C'est le champ du Souverain céleste, *ti-tsi*, où se célébrait, à la naissance du printemps, la fête du premier sillon (v. *Yue-ling*, 1° mois).

(22) *Ngan*, la paix domestique : la « paix », le repos des champs correspond à la période hivernale (*Yue-ling*, 9° mois).

(23) *Yi*, activité, métier : litt. l'agriculture, la première des activités sédentaires. Les commentateurs insistent sur les acceptions figurées : talents, aptitudes, ou bien encore plantations et semailles, avec le sens de pratique rituelle.

(24) L'harmonie des « six proches », *lieou ts'in*, est l'un des critères de l'ordre confucéen : « Quand père et fils, frère aîné et frère cadet, époux et épouse sont ce qu'ils doivent être, la maison est en bon ordre. » (*Yi-king*). « Quand les six proches se désunissent, on a piété filiale, affection paternelle... » (*Tao*, 18).

(25) *Pai-sing*, les « cent noms » : les gens du peuple.

(26) *Ta-chouen*, la Grande concordance : *chouen*, c'est nager dans le fleuve en suivant le fil de l'eau, le libre jeu du développement des êtres. « C'est ainsi qu'on atteint la Grande concordance. » (*Tao*, 65). On trouve aussi, tant dans le *Li-ki* que dans le *Tao*, la notion voisine de « grande union », *ta-t'ong*.

(27) Quatre des cinq éléments. Il s'agit des activités saisonnières : pêche, obtention du feu, extraction du sel et des minerais, coupe du bois ; le feu nouveau s'obtient, à chaque saison, à l'aide du bois qui lui correspond : « ... La vrille allume, tour à tour, les bois (qui conviennent). » (*Louen-yu*, ch. XVII).

(28) Réquisitions interdites, notamment, à la fin de l'hiver, pour ne pas nuire aux travaux agricoles (c. *Yue-ling*, 12° mois).

(29) Le *Yue-ling* énumère les graves perturbations qu'apporte, à la vie rurale et aux récoltes, la non-observation des rites en fonction des saisons : ainsi de l'apparition des « monstres », *yao*, au 12° mois ; *yao* évoque, outre la difformité physique, le caractère magique, maléficient, des êtres dont il s'agit.

(30) Ces ustensiles, *k'i*, cette « vaisselle », sont essentiellement les chaudrons tripodes et les vases rituels, en rapport avec la réception et la détention de l'influence céleste.

(31) Le *Ma-t'ou*, « diagramme du Cheval », ou encore *Ho-t'ou*, « diagramme du Fleuve », apporté par un cheval-dragon issu du Fleuve Jaune à Fou-hi, le premier Souverain du monde : cette révélation surnaturelle correspondrait à celle des trigrammes du *Yi-king*, et donc à la « clef » de la manifestation universelle. Tel qu'il nous est connu depuis les Song, le *Ho-t'ou* est un arrangement en croisée des dix premiers nombres.

(32) Symboles répétés de la félicité et de l'harmonie qui régnaient à l'Age d'or primordial. *Tcheou* : peut-être le marais, lieu privilégié des révélations célestes ; mais peut-être aussi un arbre qui, tel le sterculier ou l'éléocoeca, reçoit sur ses branches les phénix royaux, symboles du pur *yang*.

Traduit du chinois et annoté par

Pierre GRISON

LA VICTOIRE SPIRITUELLE

Lâ ghâliba illa-Llâh, « Il n'y a pas de vainqueur, si ce n'est Dieu. » Cette phrase que l'on trouve répétée en relief sur les murs de l'Alhambra, implique que toute victoire humaine est, en dernière analyse, celle de Dieu. Cette vérité est d'autant plus évidente lorsqu'il s'agit d'une victoire spirituelle, impensable sans l'aide de Dieu, Si une telle victoire suppose l'effort de l'homme, elle exige en même temps le secours de Dieu, Son assistance, Sa Présence. Elle dépend, à vrai dire, de Sa miséricorde, qui se manifeste fondamentalement sous les deux aspects de Sa lumière et de Son pardon. En effet, à « ceux qui Le craignent et ont foi dans Son Messager », Sa Révélation a promis : « Il vous donnera deux parts de Sa miséricorde ; Il fera pour vous une lumière avec laquelle vous marcherez, et Il vous pardonnera, car Dieu est Celui qui pardonne, qui est compatissant. » (Koran LVII, 28)

La lumière faite par l'Etre divin pour les hommes est d'abord leur propre « être », issu de Lui comme un rayon du soleil. Ce rayon sort de l'essence incréée de l'homme qui, elle, est enracinée dans l'Essence divine ; il descend, en traversant les centres respectifs de tous les états d'existence hiérarchiquement superposés, jusqu'à son point de chute terrestre. Son étincelle finale est le centre spirituel de l'âme individuelle habitant le corps humain, dont le propre centre est le cœur. Dans ce centre luit le rayon qui est l'être et qui, tout en épousant la substance cosmique et prenant une forme créée, demeure divin, en son essence transcendante, comme en son immanence purement spirituelle. C'est par lui que Dieu communique à l'homme toute lumière spirituelle et naturelle, — entre autres l'intuition de la foi. Celle-ci est innée, conférée à l'homme avec son être même ; elle est cependant oubliée par beaucoup d'hommes